



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2004/94
3 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

Vingt-sixième session, 29 novembre-3 décembre 2004
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

TEXTES ADOPTÉS PAR LE SOUS-COMITÉ À SES VINGT-TROISIÈME,
VINGT-QUATRIÈME ET VINGT-CINQUIÈME SESSIONS ET
PROPOSITIONS Y RELATIVES

Matières infectieuses

P650

Communication des Pays-Bas

Rappel des faits

1. À la vingt-cinquième session du Sous-Comité, un certain nombre d'amendements ont été apportés à l'instruction d'emballage P650 (p. 9 du rapport ST/SG/AC.10/C.3/50/Add.1 et document initial ST/SG/AC.10/C.3/2004/73). L'un de ces changements consistait à exiger que l'emballage extérieur soit rigide.
2. La raison de ce changement était qu'un emballage extérieur rigide assure un degré de protection plus élevé. Or cela constitue une limitation inutile car le même degré de sécurité peut être obtenu en exigeant qu'un élément d'emballage en plus du récipient primaire soit rigide.

Proposition

Reformuler l'instruction d'emballage P650 (2) comme suit:

«(2) L'emballage comprend **au moins** les trois composantes (**emballages**) ci-après:

- a) un récipient primaire;
- b) un emballage secondaire; et
- c) un emballage extérieur;

l'une au moins de ces composantes en plus du récipient primaire doit être rigide.».

Justification

Pour les experts de l'emballage des Pays-Bas, il n'est pas nécessaire d'exiger que l'emballage *extérieure* soit rigide car l'objectif visé, à savoir protéger le récipient primaire des chocs mécaniques, peut aussi être atteint si un élément d'emballage en plus du récipient primaire est rigide. À notre avis, la formulation de la nouvelle instruction P650 est inutilement limitative pour les entreprises. Tout en assurant le même degré de sécurité que l'instruction P650 actuelle, le libellé proposé ci-dessus offrira davantage de possibilités de développement à l'industrie de l'emballage, notamment si l'on tient compte du fait que certaines entreprises ont déjà mis au point des emballages conformes à l'instruction P650 actuelle.
